

La Lettre du Président



N°98
JANVIER 2026



SOMMAIRE

Edito du Président p.2
Augmenter les prélèvements de sangliers p.3
Enquête prélèvements 2024/2025 p.5
Réunions unités de gestion p.11
Juridique : drone et chasse p.12
Formations à venir p. 12
Les brèves p.13
Opération J'aime la Nature Propre 2026 p.14
Gibier pour tous p.16



Chère adhérente, Cher adhérent,
Amie chasseresse, Ami chasseur,

En ce début d'année, c'est avec une pensée particulière pour **notre président, Guy TALINEAU**, que je m'adresse à vous. Son engagement sans faille pour notre fédération a toujours été une source d'inspiration, et son absence actuelle, due à des raisons de santé, nous rappelle à quel point sa présence nous est précieuse. Au nom de toute l'équipe et de nos adhérents, je tiens à lui exprimer notre soutien le plus sincère et à lui souhaiter un prompt rétablissement. Nous avons hâte de le retrouver parmi nous, avec la même énergie et la même passion qui le caractérisent.

Ce bulletin semestriel fait la part belle au bilan de l'enquête sur les prélèvements réalisés à la chasse depuis déjà 10 ans. Nous vous proposons de découvrir dans ces pages, ce travail de longue haleine, mené avec rigueur et détermination, qui offre une analyse approfondie des évolutions et des enseignements tirés de cette décennie. C'est l'occasion de saluer le travail collectif mené par notre équipe technique et Jean-François CHOLLET qui a permis d'aboutir à ces résultats. C'est aussi un juste retour pour l'ensemble des chasseurs sondés sur ces 10 saisons cynégétiques sans qui l'enquête n'aurait aucun sens. Elle est une fois de plus la preuve de la nécessité de connaître les prélèvements pour assurer une gestion fiable des espèces chassables.

Cette lettre du président, c'est aussi un regard tourné vers l'avenir. **2026 s'annonce comme une année charnière**, avec des enjeux majeurs à relever. Parmi eux :

- Le nouveau classement des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts à compter de juillet 2026 qui montre une fois de plus l'acharnement de nos opposants à tout interdire.
- **La contribution territoriale dégâts** et la **gestion du grand gibier** qui occuperont une place centrale dans nos réflexions et nos actions. Ils sont au cœur des préoccupations de nos territoires et nécessitent une approche concertée.
- **La chasse du petit gibier qui reste une porte d'entrée essentielle pour les jeunes chasseurs.** Elle incarne des valeurs chères à notre communauté : la liberté, le respect de la nature, et la transmission. Pour les nouvelles générations, elle représente bien plus qu'une simple pratique cynégétique. C'est une école de patience, d'observation et de responsabilité, où chacun apprend à concilier passion et préservation des équilibres naturels. En 2026, nous redoublerons d'efforts pour encourager les jeunes à s'emparer de cette discipline, source d'épanouissement et de lien social. Des initiatives seront mises en place pour faciliter leur accès aux territoires et aux formations, afin que cette tradition perdure et se renouvelle.

Ces sujets seront d'ailleurs largement débattus au cours des réunions d'unité de gestion qui se dérouleront en février. Chacun d'entre vous êtes invités à y participer.

Bonne lecture à tous, et que cette année 2026 nous rassemble autour de nos passions communes, pour une chasse responsable, solidaire et tournée vers l'avenir.

Le Président par Intérim, Gérald BAUDON



Les membres du Conseil d'Administration
et les collaborateurs de la
Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres
vous présentent leurs meilleurs vœux.

7 Rue de Champagnat
79200 S.A. 79200 S.A.
Tél. 01 49 23 10 00
www.chasse79.com



AUGMENTER LES PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS :

Une nécessité pour l'avenir de la chasse

Si certains pensent que la chasse du sanglier est l'avenir de la chasse, ils se trompent. Les populations à ce jour sont si importantes, qu'elles engendrent :

- Une certaine lassitude chez ceux qui la pratiquent tous les jours ;
- Une pression permanente des instances et de la profession agricoles pour faire baisser les dégâts et les populations ;
- Des querelles de voisinage entre territoires ;
- Le manque de considération des chasseurs de petits gibiers qui se sentent oubliés sur de nombreux territoires et finissent par raccrocher le fusil ;
- Une attractivité moindre chez les nouveaux chasseurs adeptes d'une chasse plus individuelle que collective ;

...

Nombreux sont les territoires qui jouent le jeu en matière de prélèvement, cependant, en cette période cruciale pour la gestion des populations de sangliers, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres tient à vous rappeler l'importance de votre rôle dans la régulation de cette espèce sur l'ensemble du département. Les prélèvements de sangliers sont essentiels pour limiter les dégâts agricoles, faire baisser les populations pour retrouver un peu de sérénité dans nos campagnes.

POURQUOI MAINTENIR LA PRESSION ?

• RÉDUCTION DES DÉGÂTS :

Les sangliers causent chaque année des pertes importantes pour les cultures et les infrastructures. Cette saison sera une année record avec plus de 320 000 € de dégâts payés aux exploitants agricoles et les dégâts ne sont malheureusement pas terminés. En effet, les conditions météorologiques ont favorisé des récoltes précoces et des semis d'automne (prairies et céréales). L'absence de nourriture en sous-bois de ce début d'hiver fait sortir les sangliers dans les prairies et semis, occasionnant de nombreux dégâts.

• DIMINUTION DES POPULATIONS :

De très nombreux animaux sont observés partout sur le territoire deux-sévriens, y compris en plaine. Là aussi, on se dirige vers une année record en matière de prélèvements avec près de 2 800 individus recensés tués à la chasse au 31 décembre 2025.



Même si la chasse du sanglier est ouverte désormais toute l'année avec des autorisations spécifiques entre le 1^{er} avril et le 15 août, il est important de rappeler la nécessité d'être efficace en période hivernale en accentuant les prélèvements sur les mois de janvier à mars.

Le sanglier est une espèce intelligente, à forte adaptabilité. Cette espèce n'a pas besoin d'un coup de main des chasseurs et des territoires, qui se limitent dans les prélèvements, donnent des consignes farfelues de gestion, ou qui se permettent de critiquer le territoire voisin quand ce dernier a prélevé un certain nombre d'animaux.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

- **Respectez les consignes de sécurité et les règles de chasse.**
- **Signalez vos prélèvements sous 48h sur votre espace « adhérent » pour contribuer au suivi des populations.**
- **Collaborez avec les autres acteurs locaux (agriculteurs, territoires riverains, etc.) pour une gestion efficace.**

ET DEMAIN ? :

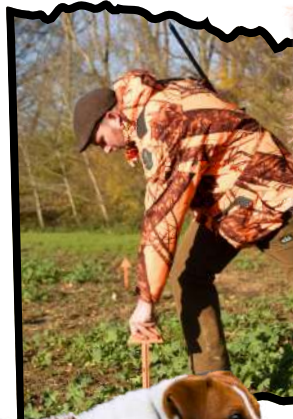
- **Une évolution de la contribution territoriale dégâts sera nécessaire. Elle fera l'objet de discussion dans les réunions d'unité de gestion du mois de février ;**
- **De nouveaux moyens de chasse ou de régulation seront étudiés comme le tir à l'approche ou à l'affut toute l'année, le piégeage dans les zones non chassables ou non chassées ;**
- **Si le monde de la chasse n'est pas en mesure de gérer cette problématique, d'autres le feront.**

Votre engagement et votre responsabilité sont déterminants.

Nous comptons sur votre mobilisation pour accentuer les prélèvements sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones où la pression de chasse est parfois moins forte.

Chaque action compte pour atteindre les objectifs fixés :

- **Diminuer les dégâts et retourner à un chiffre acceptable situé au maximum à 250 000€ ;**
- **Prélever plus de 4 000 animaux avant la fin mars.**





ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS FDC 79

SAISON CYNÉGÉTIQUE 2024-2025 - BILAN ET MISE EN PERSPECTIVE SUR 10 ANS

UNE ENQUÊTE DEVENUE UN OUTIL INCONTOURNABLE

Depuis la saison 2015-2016, la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres conduit une enquête annuelle sur les prélèvements de gibier. Entrée cette année dans sa **dixième saison consécutive**, cette démarche constitue désormais un **outil de référence** pour mieux connaître l'évolution des tableaux de chasse, suivre les tendances des populations et objectiver le rôle des chasseurs dans la gestion durable de la faune sauvage.

Basée sur un **échantillonnage aléatoire de chasseurs**, l'enquête repose sur la tenue d'un carnet de prélèvements individuel, strictement anonyme. D'une saison à l'autre, certains chasseurs peuvent être sollicités plusieurs fois, d'autres jamais : ce fonctionnement garantit la robustesse statistique de l'analyse.

Pour la saison **2024-2025**, **577 chasseurs** ont répondu, représentant **6,3 %** des chasseurs du département. Ce taux de participation, stable et élevé depuis plusieurs années, mérite d'être salué. Il conditionne directement la fiabilité des résultats et renforce la crédibilité de la chasse dans les échanges avec les partenaires institutionnels, agricoles et administratifs.

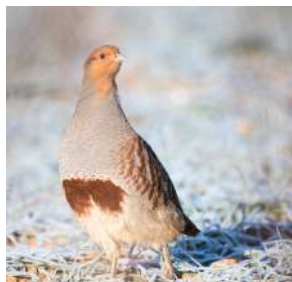
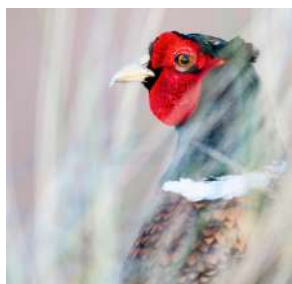
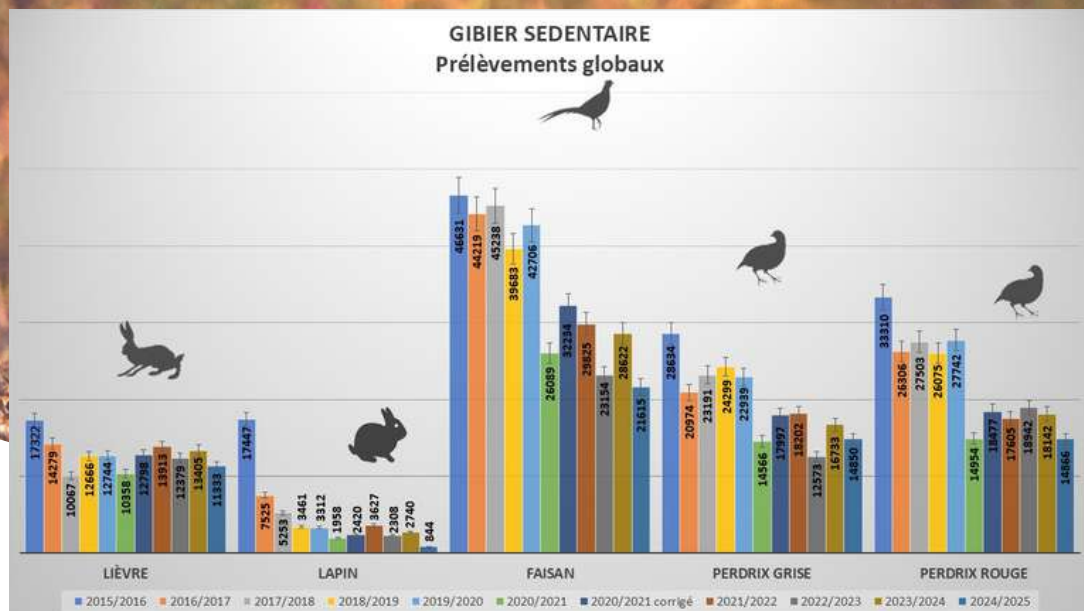
Les graphiques associés présentent l'évolution des prélèvements de **2015-2016 à 2024-2025**, avec des barres d'erreur traduisant l'incertitude inhérente à toute estimation. Plus une espèce est régulièrement prélevée, plus cette incertitude diminue.

Important : cette synthèse ne concerne que les gibiers majeurs. Les grands gibiers ne sont pas traités ici, car ils font l'objet de suivis spécifiques (plans de chasse, carnets sangliers).





Les petits gibiers sédentaires : une décennie de repli, quelques signaux à surveiller



Sur dix ans, les petits gibiers sédentaires d'origine mixte (naturel et lâchers) montrent une tendance globale à la baisse, malgré des fluctuations interannuelles.

Faisan, perdrix grise et perdrix rouge

- **Faisan** : après un maximum proche de 46 000 oiseaux en 2015-2016, les prélèvements se sont progressivement contractés pour se stabiliser depuis 2020 entre 23 000 et 32 000 oiseaux. **La saison 2024-2025 marque un nouveau recul, avec 21 615 prélèvements** (-25 %) par rapport à 2023-2024. Malgré cette baisse, le faisan reste l'espèce sédentaire la plus prélevée du département, reflet des efforts de gestion et de lâchers réalisés localement. Un peu plus de la moitié des chasseurs déclare avoir prélevé au moins un faisan dans la saison, pour un tableau moyen de 4 oiseaux par chasseur concerné.
- **Perdrix grise** : espèce particulièrement sensible aux pratiques agricoles et aux conditions climatiques, elle affiche une érosion progressive sur la décennie. De plus de 28 000 oiseaux en 2015, les prélèvements oscillent désormais entre 12 000 et 18 000. **En 2024-2025, 14 850 individus ont été prélevés** (-11 % sur un an), confirmant une fragilité persistante. Environ 4 chasseurs sur 10 déclarent un prélèvement de perdrix grise, avec un tableau moyen de 4 oiseaux par chasseur.
- **Perdrix rouge** : longtemps plus abondante dans les tableaux de chasse, elle suit une trajectoire similaire. Après des niveaux élevés jusqu'en 2019, les prélèvements reculent durablement. **La saison 2024-2025 enregistre 14 866 oiseaux**, soit -18 % par rapport à l'an passé. Cette espèce reste néanmoins bien ancrée dans les pratiques cynégétiques, avec des données de prélèvement identiques à celles de la perdrix grise.

Lièvre et lapin de garenne : deux trajectoires contrastées

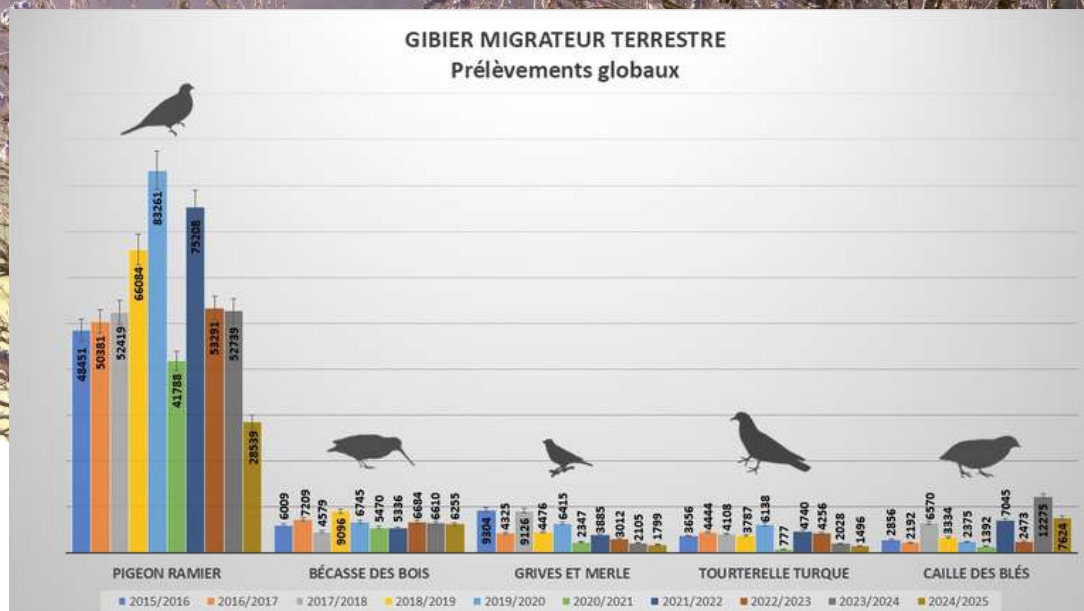
- **Lièvre** : après un pic autour de 17 000 prélèvements en 2015-2016, l'espèce s'est stabilisée à un niveau inférieur. **La saison 2024-2025 marque toutefois un signal plus préoccupant avec 11 333 lièvres**, soit -15 % en un an. Les effets cumulés de plusieurs étés chauds et secs semblent peser sur la reproduction et le renouvellement des populations.
- **Lapin de garenne** : le constat est sans appel. **En dix ans, les prélèvements sont passés de 17 447 à 844 individus**, soit une chute de plus de 95 %. Autrefois emblématique, le lapin n'est aujourd'hui chassé que sur quelques territoires résiduels, par une minorité de chasseurs.





Les migrateurs terrestres :

fortes variations et évolutions des comportements migratoires



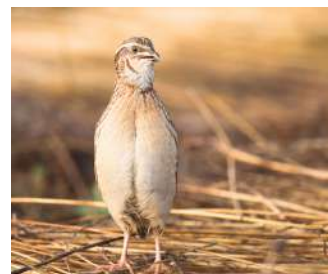
- **Pigeon ramier** : Gibier phare des chasseurs deux-sévriens, le pigeon ramier illustre parfaitement les profondes évolutions des flux migratoires. Après des saisons records en 2019-2020 et 2021-2022 (jusqu'à 83 000 oiseaux), **les prélèvements chutent fortement en 2024-2025 avec 28 539 individus**, soit -46 % en un an et -65 % par rapport au pic décennal. Cette baisse s'explique moins par un manque de nourriture que par une modification des couloirs migratoires. 40 % des chasseurs ont prélevé en moyenne 7 à 8 palombes, quelques passionnés dépassant encore largement la centaine d'oiseaux par saison.



- **Bécasse des bois** : Sur l'ensemble de la décennie, la bécasse avec **6 255 prélèvements en 2024-2025**, affiche des résultats proches de la moyenne observée depuis 2015, confirmant la pertinence des dispositifs de gestion et de suivi. Environ un chasseur sur cinq prélève au moins une bécasse dans la saison, pour un tableau moyen proche de 4 oiseaux chez les chasseurs concernés.



- **Caille des blés** : Après une saison exceptionnelle en 2023-2024, **la caille retrouve en 2024-2025 un niveau plus conforme à la moyenne décennale (7 624 prélèvements)**. Cette variabilité souligne l'importance des conditions estivales et de la conservation des habitats agricoles favorables.



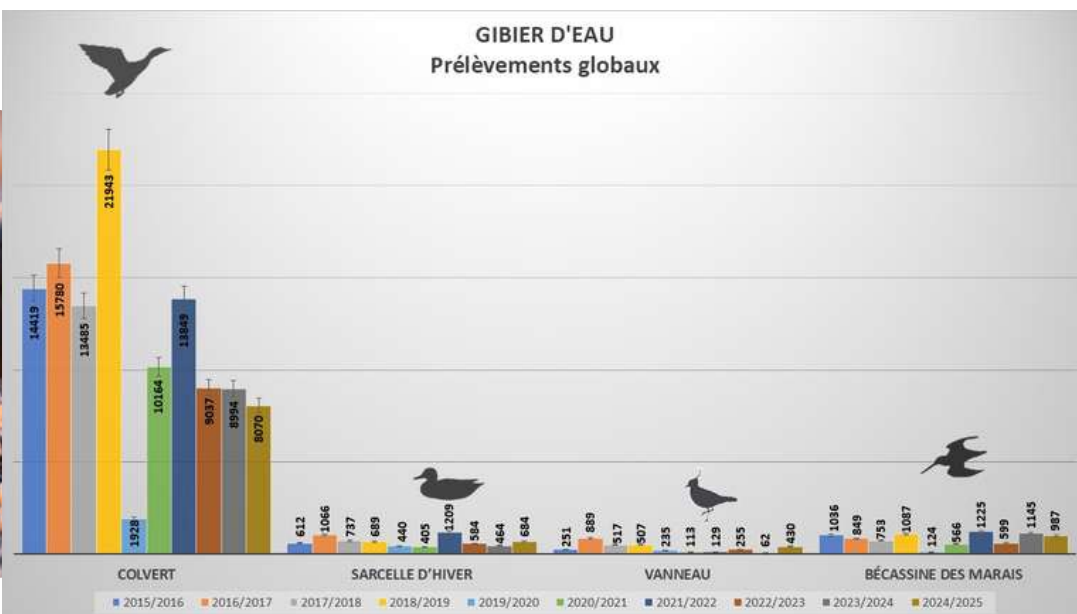
- **Grives, merles et tourterelles turques** : Ces espèces poursuivent leur déclin marqué sur dix ans :
 - **Grives et merles** : 1 799 oiseaux prélevés en 2024-2025, soit près de **-80 % depuis 2015**. Cette chasse reste très spécialisée, pratiquée par environ 6 % des chasseurs, souvent avec des tableaux individuels modestes.
 - **Tourterelle turque** : 496 prélèvements, un niveau désormais marginal à l'échelle départementale, avec moins de 5 % des chasseurs concernés.





Les ESOD : un rôle central des chasseurs dans la régulation

- **Ragondin et rat musqué** : malgré de fortes variations annuelles, les prélèvements restent élevés (**21 520 individus en 2024-2025**), confirmant l'implication durable des chasseurs dans la protection des cultures et des milieux.
- **Corvidés** : après un pic en 2021-2022, les prélèvements repartent légèrement à la hausse **en 2024-2025 (7 369 individus)**. Une minorité de chasseurs assure l'essentiel de cet effort, indispensable au monde agricole.
- **Renard** : la **stabilité des prélèvements sur dix ans** (4 000 à 6 000 individus) confirme que l'espèce n'est nullement menacée dans le département.



Gibiers d'eau : des niveaux durablement bas

- **Le canard colvert**, espèce principale, confirme une tendance lourde : **8 070 oiseaux en 2024-2025**, contre plus de 21 000 lors des meilleures saisons. Les autres espèces (sarcelle, vanneau, bécassine) présentent des fluctuations annuelles, sans tendance haussière durable.



La “musette” du chasseur deux-sévrien : un indicateur révélateur

L'analyse de la musette annuelle des chasseurs sur dix saisons met en évidence une structure remarquablement stable de l'activité cynégétique dans les Deux-Sèvres.

Pour la saison **2024-2025** :

- **12,7 % des chasseurs** n'ont réalisé aucun prélèvement ;
- **Près de 40 %** ont prélevé **entre 1 et 10 animaux**, toutes espèces confondues ;
- Environ **30 %** se situent dans une tranche intermédiaire (**11 à 30 prélèvements**) ;
- Une minorité de chasseurs plus actifs concentre les tableaux les plus élevés : **un peu moins de 10 % dépassent 50 animaux** par saison.



Quelques repères parlants :

- **25 % des chasseurs** prélèvent moins de **5 animaux par an** ;
- **50 %** en prélèvent plus de **13** ;
- **75 %** en prélèvent entre **0 et 23** ;
- **25 %** dépassent **23 animaux**.

Ces chiffres rappellent une réalité souvent méconnue : la grande majorité des chasseurs pratique une chasse **modérée**, ancrée dans la tradition, le partage et la connaissance fine des territoires.





ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS FDC 79

CONCLUSION : DIX ANS DE DONNÉES AU SERVICE DE L'AVENIR DE LA CHASSE

Dix années d'enquête sur les prélèvements offrent aujourd'hui **une vision claire, objective et incontestable** de l'évolution de la chasse dans les Deux-Sèvres. Elles montrent des **tendances de fond**, parfois préoccupantes, parfois rassurantes, mais toujours riches d'enseignements.

Ces résultats démontrent surtout une chose essentielle : **sans les chasseurs, sans votre participation fidèle à cette enquête, aucun de ces constats ne serait possible.** Ces données sont devenues un argument clé pour défendre la chasse, dialoguer avec les pouvoirs publics, appuyer le classement ESOD et orienter les actions de gestion des habitats.

Continuer cette enquête, c'est **préparer l'avenir**, renforcer la légitimité de la chasse et mieux comprendre les enjeux de demain. Plus que jamais, votre implication est précieuse. Ensemble, poursuivons cet effort collectif au service d'une chasse responsable, durable et reconnue.

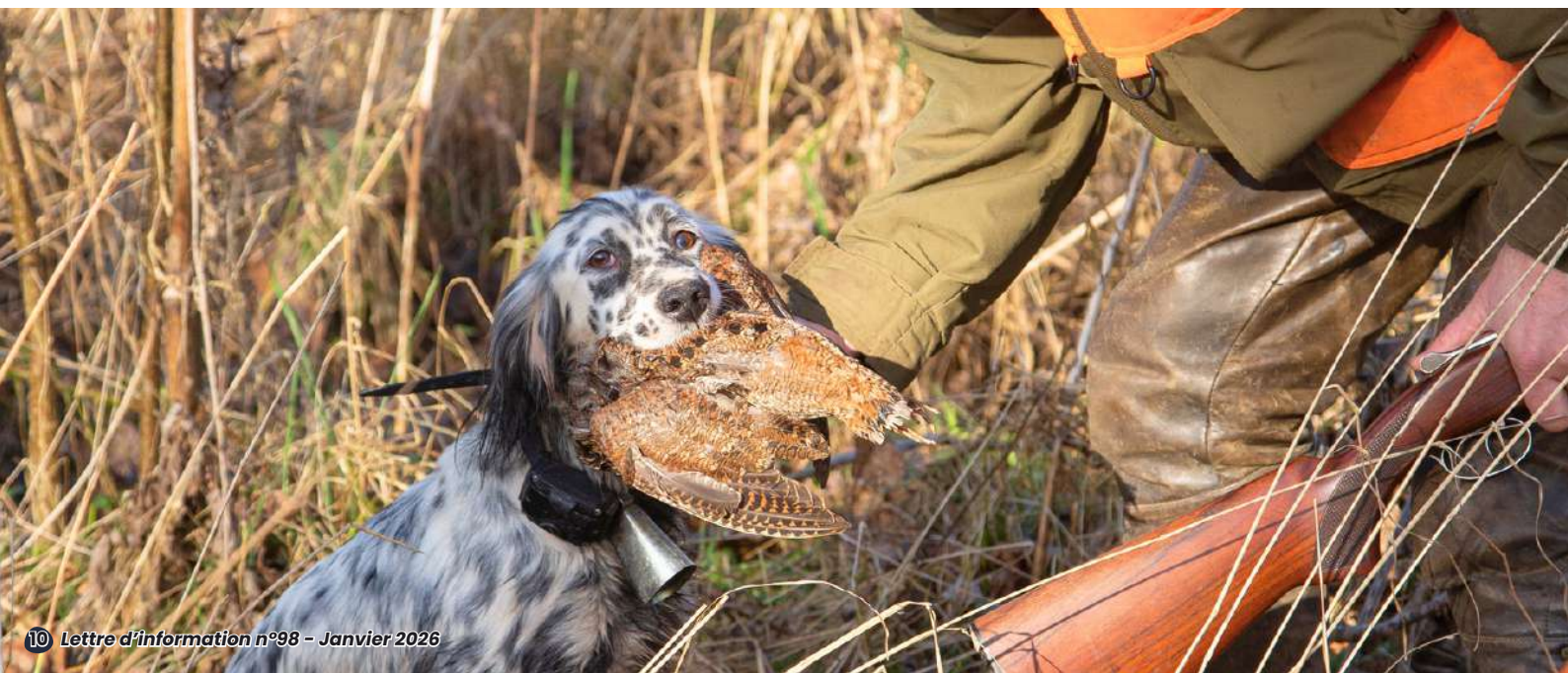
MERCI À TOUTES ET À TOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT.

Au-delà des chiffres, cette enquête traduit un attachement profond à nos **territoires ruraux**, à leurs équilibres et à leurs usages. Participer à l'enquête prélèvements, c'est affirmer que la chasse fait partie intégrante du monde rural, qu'elle s'appuie sur la responsabilité, la connaissance du terrain et la transmission.

Dans un contexte où nos pratiques et nos valeurs sont régulièrement questionnées, disposer de données solides, construites par et pour les chasseurs, est une force collective.

Continuer à remplir ces carnets, c'est défendre concrètement la chasse, la ruralité et ceux qui la font vivre au quotidien.

Jean-François CHOLLET



Réunions techniques Unités de Gestion 2026

UNITE DE GESTION	JOUR (18 h 30)	LIEU	COMMUNE
101	MERCREDI 11 FEVRIER 2026	SALLE ESPACE DE LA ROCHE	SAINT AUBIN DE BAUBIGNE (MAULEON)
102	LUNDI 16 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES DE SANZAY 2 RUE DES CALVAIRES	SANZAY (ARGENTONNAY)
103	MERCREDI 25 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	SAINT JACQUES DE THOUARS
104	MERCREDI 18 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	SAINT LOUP LAMAIRE
105	LUNDI 23 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES DE CHAMBROUTET	CHAMBROUTET (BRESSUIRE)
106	JEUDI 12 FEVRIER 2026	SALLE DE LA FONTAINE (A COTE DE LA MAIRIE)	CIRIERES
107	MARDI 10 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	SCILLE
108	JEUDI 26 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	GOURGE
109	LUNDI 23 FEVRIER 2026	SALLE ROMANE (A COTE DE L'EGLISE)	MENIGOUTE
110	MERCREDI 25 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES DU PRIEURÉ SAINT MARTIN (PLAN D EAU)	VERRUYES
111	LUNDI 9 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	ARDIN
112	LUNDI 23 FEVRIER 2026	SALLE DE FORMATION FEDERATION DES CHASSEURS 7 ROUTE DE CHAMPICARD	LA CRECHE
113	LUNDI 9 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	BOUGON
114	MERCREDI 11 FEVRIER 2026	SALLE DES ASSOCIATION	SAINT COUTANT
115	LUNDI 23 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	SAINT GENARD (MARCILLE)
116	MARDI 24 FEVRIER 2026	SALLE DE LA LAITERIE (21 RUE SAINT MARTIN)	PRAHECQ
117	MARDI 10 FEVRIER 2026	SALLE MAISON POUR TOUS (A COTE DU TERRAIN DE FOOT)	COULON
118	JEUDI 12 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES (A COTE DE LA MAIRIE)	VILLEFOLET
119	MARDI 24 FEVRIER 2026	SALLE DES FETES	LOUBIGNE

En cas d'indisponibilité pour participer à la réunion de votre UG, vous avez la possibilité de vous rendre sur une autre date.

Juridique : Drones et chasse en France :

une interdiction claire et sans appel



Les drones ont révolutionné de nombreux secteurs, des loisirs à la recherche scientifique. Pourtant, dans le domaine de la chasse, leur utilisation est strictement interdite par la loi française. Pourquoi une telle prohibition ? Quels textes encadrent cette pratique ? Et quelles sont les conséquences pour les chasseurs tentés par cette technologie ? Explications.

L'article L. 424-4 (alinéa 4) du Code de l'environnement est sans équivoque : « Tous les moyens d'assistance électronique à l'exercice de la chasse, autres que ceux autorisés par arrêté ministériel, sont prohibés. »

L'arrêté ministériel du 1er août 1986 (modifié à plusieurs reprises) dresse la liste des moyens d'assistance électronique autorisés lors de la chasse. Parmi eux, on trouve par exemple certains dispositifs de repérage pour chiens de chasse, mais aucun drone.

Au-delà de l'interdiction cynégétique, l'utilisation d'un drone – même à des fins non liées à la chasse – doit se conformer à d'autres règles, notamment :

- Le droit à l'image et à la vie privée (article L. 226-1 du Code pénal) : Il est interdit de filmer ou photographier une personne dans un lieu privé sans son consentement.
- La réglementation de l'aviation civile : Vol en zone autorisée, respect des hauteurs

En conclusion, utiliser un drone pour repérer, traquer ou chasser le gibier est illégal, quelles que soient les circonstances.

FORMATIONS À VENIR :

• FORMATION PERMIS DE CHASSER :

- **Prochaines disponibilités sur la session de mars 2026 :**
 - Théorie le samedi 14 mars 2026 au siège de la FDC 79 ;
 - Pratique les 19, 20 ou 21 mars 2026 ;
 - Examen sur la semaine du 23 au 26 mars 2026 au BTC de Ste Néomaye.
- **Attention retour des dossiers, date limite le vendredi 13 février 2026.**
- **Prochaines disponibilités sur la session d'avril 2026 :**
 - Théorie le samedi 18 avril 2026 au siège de la FDC 79 ;
 - Pratique les 22, 24 ou 25 avril 2026 ;
 - Examen sur la semaine du 27 au 30 avril 2026 au BTC de Ste Néomaye.
- **Attention retour des dossiers, date limite le vendredi 20 mars 2026.**

• FORMATION PIÉGEUR AGRÉÉ :

- Lundi 23 février et samedi 28 février 2026 à ST LOUP LAMAIRE 79600 ;
- Lundi 29 juin et samedi 04 juillet 2026 au siège de la FDC 79.

• FORMATION CHASSE À L'ARC :

- Samedi 23 mai 2026 au siège de la FDC 79.

• FORMATION GARDE PARTICULIER :

- Vendredi 12 et 26 juin 2026 au siège de la FDC 79



Les brèves



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Jeudi 16 Avril 2026 à 9H,
Bocapôle à BRESSUIRE*



DATES À RETENIR

LA NUIT DU LIÈVRE

**VENDREDI
30 JANVIER 2025
19H À MARIGNY**



**"COURIR UN SEUL
LIÈVRE À LA FOIS...
OU PRESQUE !"**

La Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres, vous invite à monter dans un bus, pour participer à un comptage nocturne avec son équipe technique !

Observez les animaux sauvages près de chez-vous, comme jamais vous ne l'auriez imaginé !

Souvenirs garantis, à vivre en famille !

ANIMATION GRATUITE !

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES ET RENSEIGNEMENTS : 05 49 25 05 00

**rejoignez-
nous !**

RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET :

www.jaimelanaturepropre.fr



06, 07 & 08 mars 2026

J'♥

**LANATURE
PROPRE**

**#J♥LNP
2026**

Faites la chasse aux déchets !

Mon geste écocitoyen !

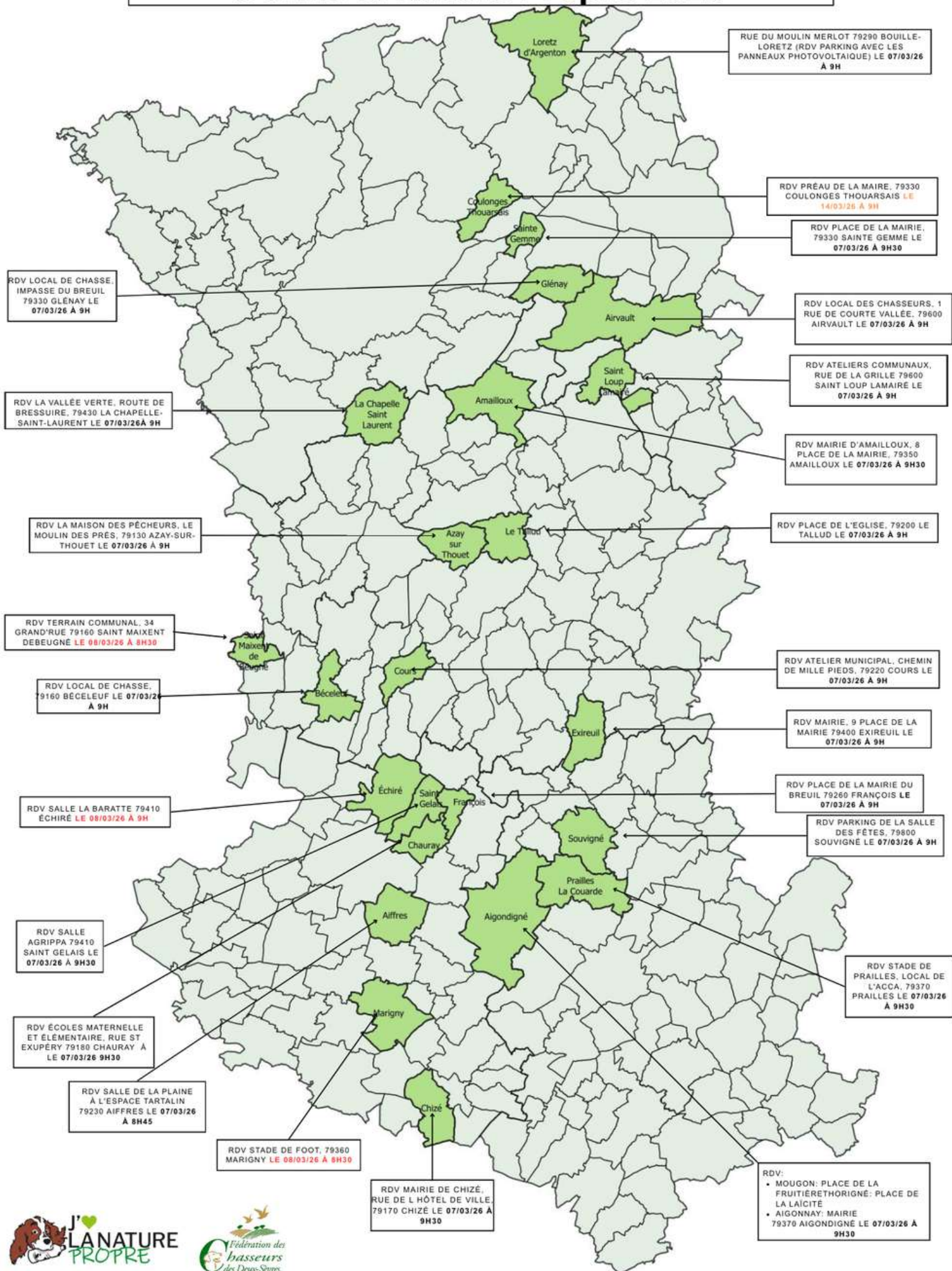
**Rejoignez-nous pour la
chasse aux déchets**



Financé par



Listes des communes participantes pour J'aime la Nature Propre 2026





GIBIER POUR TOUS

PLATEFORME DE CESSION DE GIBIER
ENTRE CHASSEURS ET PARTICULIERS

www.gibierpourtous.fr

**RESPONSABLES DE CHASSE
CÉDEZ FACILEMENT
VOTRE GIBIER***



Je m'inscris gratuitement et je crée ma chasse



J'accède aux contacts et conserve ma confidentialité



Je prends contact et j'organise la cession



J'informe mes cessions sur la plateforme



Contactez votre FDC

ou la hotline 7j/7 en saison de chasse :

✉ contact@gibierpourtous.fr

☎ 06 95 32 72 48

INSCRIVEZ-VOUS SUR
WWW.GIBIERPOURTOUTS.FR



FACILE

GRATUIT

SÉCURISÉ

C'est quoi Gibier pour Tous ?

Plateforme mise à disposition par votre Fédération Des Chasseurs pour vous aider à écouler votre gibier dans un cadre simple et réglementé.

* Gibier entier, sous peau et éviscréré